

## BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

### Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025  
Date d'affichage : 05 septembre 2025

#### Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18  
Présents : 14  
Absents : 4  
Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **Objet : Attribution des aides dans le cadre du CCRt 80 Commission d'attribution du 25 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 10, le Bureau de Territoire d'Énergie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 bis rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Dominique CAMUS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Jean-Marie MACHAT, Bruno ETEVE, Nicolas PLE.

Monsieur Gérard LEFEBVRE été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial 80 (CCRt80), l'ADEME délègue à Territoire d'Énergie Somme une enveloppe de 9 558 835,79 euros sur trois ans et lui confie l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des actes d'attribution des aides octroyées par l'ADEME et leur mandatement.

Monsieur le Président expose les dossiers instruits et approuvés par la commission d'attribution réunie le 25 août dernier, dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération. Il sollicite l'autorisation du Bureau pour attribuer et engager les subventions liées au Fonds Chaleur au profit des porteurs de projets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation signée entre l'ADEME et Territoire d'Énergie Somme dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial 80 (CCRt80) ;

Vu le règlement d'intervention du Fonds Chaleur territorialisé ;

Vu le budget de Territoire d'Énergie Somme pour l'exercice en cours ;

Vu le tableau récapitulatif des projets instruits et validés par la commission d'attribution du 25 août 2025, annexé à la présente délibération.

.../...

Considérant que l'ADEME a confié à Territoire d'Energie Somme l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides dans le cadre du CCRt80 pour un montant total de 9 558 835,79 € sur trois ans ;  
Considérant que la commission d'attribution réunie le 25 août 2025 a validé les projets présentés dans le tableau annexé ;  
Considérant qu'il convient d'attribuer les aides correspondantes aux porteurs de projets conformément aux décisions de ladite commission ;  
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Président à signer les actes attributifs d'aides et à engager les crédits correspondants.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer, dans le cadre du CCRt80, les aides pour un montant maximum global de 56 340 € pour les projets et montants repris dans le tableau annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes attributifs d'aides ;
- D'imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET



Annexe : Tableau récapitulatif des aides accordées en août 2025.

